

Nomenclature : 5-4  
Numéro AR2026-43  
Service : DGS  
Ref. :LL

## ARRÊTÉ MUNICIPAL



### PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A NADEGE PREVEL CINQUIEME ADJOINTE AU MAIRE

#### Le Maire de la commune Marines

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,**

**Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire**

**Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Nadège PREVEL en qualité de cinquième adjointe au maire en date du 27 mars 2026 ;**

**Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Nadège PREVEL adjointe au maire les attributions suivantes relatives à l'éducation, l'enfance et la jeunesse**

#### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

**A compter du 27 mars 2026, Madame Nadège PREVEL adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Education, Enfance et Jeunesse**

**Elle exercera les fonctions suivantes :**

- **Représenter la commune en conseils d'école et impulser les échanges avec l'ensemble de la communauté éducative**
- **Impulser et suivre les projets relatives aux affaires scolaires et périscolaires**
- **Faire le lien entre la commune et l'intercommunalité sur la thématique de la petite enfance**
- **Impulser et suivre les projets relatifs à la jeunesse notamment en ce qui concerne l'Adosphère et le conseil municipal des jeunes**

**Article 2 :**

L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjointe n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 4 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



Michel DÉJARDIN

Notifié le 2/4/26  
signature :